



Aix-en-Provence, le 15 décembre 2014

Comité de suivi du protocole : Ça bloque toujours au guichet unique FP/ Budget

Le 12 décembre, le directeur général, Patrick Gandil, a présidé une réunion du comité de suivi du protocole.

Le SNICAC-FO était représenté par O. Richard.

En préambule, le DG a fait le point sur des dossiers importants pour la DGAC :

1) Projet de règlement SES2+ : la menace d'une séparation structurelle opérateur/régulateur s'estompe :

Dans le cadre de la présidence italienne de l'UE, le groupe de haut niveau (rattaché au Conseil des ministres) prépare des modifications importantes du projet SES2+ :

- l'obligation de séparation structurelle entre PSNA (prestataire services NA) et ANS (autorité surveillance) serait supprimée. Certaines mesures permettront de renforcer la séparation fonctionnelle : par ex., il serait interdit au DG de donner des consignes à la DSAC concernant des dossiers particuliers de surveillance de la DSNA.
- L'obligation de mise en concurrence des services annexes (CNS, info aéronautique, météo..) serait abandonnée.
- Il n'y aura pas de modification des compétences entre la Commission européenne et les Etats.

En 2015 les discussions vont se poursuivre entre la CE, le Parlement européen et le Conseil pour tenter d'adopter un texte de compromis.

Même s'il convient de rester encore vigilant, le SNICAC se réjouit de ces évolutions qui vont permettre de préserver l'unité structurelle de la DGAC.

2) Plan performances NA RP2 :

Les plans de performances des PSNA pour la période RP2 (2015/2019) transmis fin juin à la Commission européenne ne sont toujours pas validés.

Les discussions se poursuivent entre les Etats et la CE qui souhaite une baisse plus importante des taux de redevances.

Le DG a indiqué que la France appliquerait de toute manière l'augmentation de +6% du taux de la redevance de route au 1^{er} janvier 2015.

C'est indispensable si la DSNA veut pouvoir financer la modernisation de ses systèmes ATM.



3) Budget DGAC : passage de 80 à 96% de TAC d'ici à 2016 :

Le budget annexe 2015 a été voté par le Parlement.

D'ici à 2016 vont être mises en œuvre 2 mesures importantes préconisées par B. Le Roux dans son récent rapport sur la compétitivité du transport aérien français :

- La suppression de la taxe aviation civile (TAC) pour les passagers en correspondance, ce qui va notamment bénéficier aux passagers du hub d'Air France à Roissy.
- Le passage de 80% à 96% de reversement de la TAC au budget annexe aviation civile ce qui devrait apporter environ 15M€ supplémentaires pour la DGAC.

4) Point sur mise en œuvre du protocole 2013/2015 :

- Blocage des mesures au guichet unique Fonction publique/ Budget :

La quasi-totalité des mesures statutaires est bloquée au guichet unique depuis de longs mois : GRAF HEA pour les IEEAC et IESSA, emplois fonctionnels pour les IEEAC, ICNA et IESSA (HEB), revalorisation de la prime de contraintes de service,...

Toutes les OS ont demandé un déblocage rapide début 2015.

La DGAC va refaire le point avec le cabinet du ministre pour intervenir auprès de la FP et du Budget dans les prochaines semaines.

- CIGEM et GRAF HEA pour les attachés :

Le SG a présenté les grandes lignes du passage au CIGEM et de la mise en place du GRAF HEA pour les attachés d'administration de l'aviation civile. Les grands principes avaient été validés lors d'une réunion organisée le 8 décembre avec les signataires du protocole : SNICAC-FO, CGT et CFDT.

Vous trouverez en PJ le c/r détaillé de cette réunion où a été discutée la liste des fonctions éligibles pour le futur GRAF.

- Bilan effectifs sur 2013/2015 :

Le SG a présenté un bilan de l'évolution des effectifs pour les 4 corps techniques : IEEAC, ICNA, IESSA et TSEEAC. Pour ces 4 corps, l'engagement protocolaire de remplacer à 80% les agents partant à la retraite a été respecté.

Pour les IEEAC, le recrutement en 2015 sera significatif : 25 en tout ce qui est encore mieux qu'en 2014 (22) :

- 13 concours externe
- 6 concours interne
- 4 examen pro
- 1 L4139-2 (militaire)
- 1 CDAPH (travailleur handicapé)

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

